

Délibération n°: 14 2019 24

Objet : Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé sur le toit du gymnase Alice Millat au 11 ter rue d'Alésia (14e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association du jardin partagé Alice Millat

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003, dans le cadre du programme municipal Main Verte, la Ville aménage des jardins partagés et encourage les initiatives pour en créer de nouveaux. Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent à respecter les principes de la charte Main Verte en matière d'animation, de gestion écologique avec l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques, à l'image des règles qui régissent l'entretien des espaces verts parisiens et d'ouverture au public avec un accueil par l'association au minimum de deux demi-journées par semaine dont une le week-end et un accès libre permanent pour les jardins partagés situés dans des espaces verts municipaux.

Au 1^{er} octobre 2019, la Ville de Paris totalisait 135 jardins partagés ouverts au public, dont 51 ouverts depuis 2014. Ces jardins partagés sont aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (pour 93 d'entre eux). 42 jardins partagés sont aménagés sur des terrains extramunicipaux (dont 30 chez des bailleurs sociaux).

C'est dans le respect de la charte Main verte que l'association du jardin partagé Alice Millat a sollicité la mise à disposition d'une parcelle de terrain de 416 m² situé sur le toit du gymnase Alice Millat au 11 ter rue d'Alésia dans le 14^e arrondissement, afin d'y réaliser un jardin partagé.

L'association du jardin partagé Alice Millat est constituée de riverains et a été créée spécifiquement pour porter le projet de jardin partagé dans le cadre du budget participatif 2016. Elle souhaite, à travers ce projet, promouvoir le jardinage et créer un espace commun de convivialité dans le quartier dans l'esprit de la charte Main Verte des jardins partagés.

Ce projet a été proposé et approuvé par les Parisiens au budget participatif 2016 sous le nom « Développer les jardins partagés dans le 14^e ».

L'aménagement de cette parcelle sur le budget participatif comprend notamment les travaux de sécurisation et d'accessibilité avec rehausse des garde-corps, réfection du dallage, reprise de l'escalier d'accès, apport d'un point d'eau...

Ce site étant inscrit à l'inventaire des équipements de proximité, la signature d'une convention d'occupation et d'usage pour sa gestion relève du Conseil du 14^{ème} arrondissement, établie conformément à la convention cadre pour la mise à disposition gratuite du domaine public de la Ville aux associations gestionnaires de jardins partagés.

La convention d'occupation et d'usage, qui prendra effet à compter de sa date de signature, sera conclue pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction, jusqu'à 6 ans maximum. Au terme de ces six ans, la convention devra être expressément reconduite.

La valeur locative du terrain estimée à 14 304 € par an, qui constitue une contribution en nature, sera valorisée dans les documents de l'association.

Je vous propose de m'autoriser à signer cette convention avec l'association du jardin partagé Alice Millat.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire du 14^{ème} arrondissement